

AIDES IAA - DAGRAM



DG1 - DIS -
SDE

REUNION de PRESENTATION

DAGRAM - IBB

AIDES AUX IAA

le 29/01/2009

CROISEMENT AIDES IAA



DG1 - DIS -
SDE

- PRESENTATION DAGRAM

- **Fiches modalités pour les IAA – AMONT**

Jean-Marie JACQ => tel : 02 99 27 12 83

- **Fiches modalités AVAL**

- **Mesure 123 A – NSR**

Nathalie SIMON-RICHARTE => Tel : 02 99 27 97 28

- QUESTIONS REPONSES

AIDES INDIVIDUELLES



Soutien à l'amélioration de la sécurité des aliments



DG1 - DIS -
SDE

OBJECTIF

Permettre aux entreprises agroalimentaires bretonnes de s'adapter aux exigences des marchés, des consommateurs et de la réglementation dans le domaine de la sécurité des aliments.

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION

- Soutien aux investissements immatériels liés à la maîtrise de la qualité et la traçabilité des produits (individuel et collectif),
- Soutien aux investissements matériels liés à la sécurité des aliments : acquisition et ou développement de logiciels informatiques spécifiques,

Soutien à l'amélioration de la sécurité des aliments



DG1 - DIS -
SDE

AIDES INDIVIDUELLES

MODALITES D'INTERVENTION

Aide régionale globale cumulée à 50 000 € HT par projet :

Investissements immatériels :

- Aide régionale plafonnée à 40% des coûts directs HT de l'assiette éligible et à 25 000 € par projet.

Investissements matériels :

- PME agroalimentaires : subvention jusqu'à 25 % du montant HT des investissements matériels spécifiques reconnus éligibles plafonnée à 25000 €.
- Entreprises de commercialisation-transformation des produits agricoles : subvention de 10% HT des investissements matériels reconnus éligibles plafonnés à 25 000 €.

Soutien à l'amélioration de la logistique



DG1 - DIS -
SDE

OBJECTIF

Permettre aux entreprises agroalimentaires bretonnes d'améliorer leur performance logistique.

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION

- Soutien aux investissements immatériels liés à l'amélioration de la logistique : aide au conseil dans le cadre de la réorganisation des processus ou dans le choix d'un investissement logistique,
- Soutien aux investissements matériels liés à l'amélioration de la logistique : acquisition et ou développement de logiciels informatiques spécifiques,

Soutien à l'amélioration de la logistique



DG1 - DIS -
SDE

AIDES INDIVIDUELLES

MODALITES D'INTERVENTION

Aide régionale globale cumulée à 50 000 € HT par projet :

Investissements immatériels :

- Aide régionale plafonnée à 40% des coûts directs HT de l'assiette éligible et à 25 000 € par projet.

Investissements matériels :

- PME agroalimentaires : subvention jusqu'à 25 % du montant HT des investissements matériels spécifiques reconnus éligibles plafonnée à 25000 €.
- Entreprises de commercialisation-transformation des produits agricoles : subvention de 10% HT des investissements matériels reconnus éligibles plafonnés à 25 000 €.

Soutien à l'amélioration de la prise en compte de l'environnement



DG1 - DIS -
SDE

AIDE INDIVIDUELLE

OBJECTIF

Accompagner l'adaptation des entreprises agroalimentaires aux problématiques environnementales.

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION

- Soutien aux investissements immatériels liés à l'amélioration de la prise en compte de l'environnement : accompagnement individuels d'audits, de diagnostic, accompagnement collectif,
- Soutien aux investissements matériels de réalisation d'unités industrielles : traitement ou valorisation des déchets organiques, stockage et élimination de farines animales, maîtrise et traitement des flux polluants,

Soutien à l'amélioration de la prise en compte de l'environnement



DG1 - DIS - SDE

BENEFICAIRES

Entreprises de commercialisation - transformation de produits agricoles ou PME agroalimentaires

MODALITES D'INTERVENTION

- Investissements immatériels : aide plafonnée à 40% des coûts directs HT
- Investissements matériels :
 - Entreprises de commercialisation-transformation de produits agricoles ou PME agroalimentaires, subvention jusqu'à 5% du montant HT des investissements matériels spécifiques

Soutien à l'amélioration de la prise en compte de l'environnement



DG1 - DIS - SDE

PROGRAMME COLLECTIF

DISPOSITIF VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES EN LIEN AVEC LE RESEAU PBE+ :

- Veille réglementaire et technologique, information, sensibilisation
- Accompagnement des entreprises et mise en place de filières de valorisation,
- Action collective de valorisation des graisses ,
- Animation de groupes d'industriels : poisson, viande...

Soutien aux démarches qualité en agriculture



DG1 - DIS -
SDE

OBJECTIF

Accompagner les entreprises de production agricole dans le développement et la mise en place de démarches qualité (type ISO 9000, certification production ®Agri-Confiance volet "Qualité" et/ou Environnement", ...) visant à la certification des produits ou de l'entreprise.

Développer les démarches qualité de type ISO 14000 dans les entreprises de production agricole visant à la certification environnementale des outils de production.

Soutien aux démarches qualité en agriculture



DG1 - DIS -
SDE

BENEFICIAIRES

- Organismes professionnels économiques (groupements, coopératives, associations de producteurs, ...) de production agricole n'ayant pas accès aux dispositifs d'intervention réservés aux PME/PMI.
- Entreprises individuelles de production agricole correspondant à une niche de production non couverte par une organisation économique (exemple : production de semences, plants de légumes...).
- Stations de stockage-conditionnement, fabricants d'aliments, artisans - producteurs, entreprises coopératives de services (CUMA, ETA...).
- Entreprises de commercialisation et transformation des produits agricoles ou PME agroalimentaires

Soutien aux démarches qualité en agriculture



DG1 - DIS - SDE

MODALITES D'INTERVENTION

- Aide globale cumulée plafonnée à 50 000 € HT par projet :

Développement des démarches qualité : Aide de 40% du coût H.T. de la démarche engagée auprès du consultant extérieur avec un plafond d'aide de 25000 € par projet.

Encadrement interne au développement des démarches qualité : Aide de 40% du coût du salaire et des charges (au vu du bulletin de paie) de la 1ère année suivant le recrutement, avec un plafond d'aide de 25 000 € par dossier.

Mise en oeuvre des démarches qualité : Aide de 15% du coût H.T. des investissements éligibles avec un plafond d'aide de 25 000 € par projet.

Soutien au investissement matériel des entreprises de stockage conditionnement



DG1 - DIS - SDE

OBJECTIF

Accroître la compétitivité des entreprises de stockage conditionnement en production agricole,

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION

- Investissement matériels de production relatifs à la modernisation des installations de stockage conditionnement

Soutien au investissement matériel des entreprises de stockage conditionnement



DG1 - DIS - SDE

BENEFICIAIRES

Entreprises de « stockage - conditionnement » de statut juridique ou commercial dans les domaines des fruits et légumes frais, produits horticoles, pommes de terre, semences et plants,

MODALITES D'INTERVENTION

- Aide de 10% du montant HT des investissements éligibles plafonné à 100 000 €

SOUTIEN au renforcement COMMERCIAL et MARKETING des IAA - AIDE INDIVIDUELLE



DG1 - DIS - SDE

OBJECTIFS

- INCITER les PME à VALORISER leurs productions
- CONTRIBUER à les PROFESSIONNALISER dans les domaines marketing et commerciaux : démarche réfléchie et structurée

CIBLE PRIORITAIRE : PME BRETONNES

MODALITES D'INTERVENTION :

- à destination des PME BRETONNES (et ENTREPRISES MEDIANES)
- Aides limitées à 40% maximum du montant HT des investissements éligibles (dépenses immatérielles marketing, commercial)
- Aides plafonnées à 25 000 €
- 2 aides maxi / PASSER D'ABORD par l'action collective

SOUTIEN au RENFORCEMENT MARKETING et COMMERCIAL des IAA

AIDES COLLECTIVES



ACTION COLLECTIVE Marketing IAA - VENDRE MIEUX »



DG1 - DIS -
SDE

- **TEMPS 1 :**
 - Analyse stratégique CONFIDENTIELLE et INDIVIDUELLE
 - 5 jours maximum de diagnostic, taux de 40 ou 80%
- **TEMPS 2 :**
 - Ateliers collectifs sur le « COMMENT ? » GRATUIT ouverts à tous
 - Environ 8 thématiques : les packagings / l'étiquetage nutritionnel / la fonction chef de produits / les études / les panels / l'innovation
- **TEMPS 3 :**
 - Aides Région pour mettre en place

FEADER Mesure 123-A - Aide européenne

Attention : Contacter Nathalie SIMON RICHARTE au 02 99 27 97 28
pour connaître le détail des modalités



FEADER - 123 A



■ Le MONTANT : 8.425 KE de 2007 à 2013

Le concept : 1 Euro Europe pour 1 Euro de contreparties nationales

- 3 ME Europe
- 1.5 ME Région
- 1.5 CG
- 2.425 Top up CG

■ REGION : DELEGATION de GESTION

■ OBJECTIF : amélioration compétitivité IAA

■ BENEFICIAIRES

- PME : 40% d'aides
- MEDIANES : 20% d'aides

DG1 - DIS -
SDE

FEADER - 123 A



DG1 - DIS -
SDE

■ LES CONTRAINTES

Montant minimum investissements : 50 KE pour une TPE
100 KE pour les autres

**EST EXCLU TOUT PROJET AYANT DONNE LIEU à
COMMENCEMENT d'exécution**

■ LES THEMATIQUES ELIGIBLES

- amélioration des conditions de travail
- la logistique / la traçabilité
- amélioration environnement
- qualité stations de stockage conditionnement de produits agricoles
- projets industriels suite labellisation VALORIAL

■ LES DEPENSES

- les matériels

AUTRES AIDES...

D'autres aides existent, en particulier pour le soutien
aux projets de recherche collaborative, labellisés par
le pôle de compétitivité VALORIAL.

